



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 7 juillet 2022

N°01 – D. 07.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à huit heures trente, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2022

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, WITINDI Matis, DUTILLEUL Noémie, DOULAT Léonce, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, NICOLAS Pascaline, DESPREZ Frédéric, BOLFF Edith.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à MERMILLOD Martial), PERSICO Simon (donne procuration à VINCENT Thierry), LAMBLIN Jacob (donne procuration à LETUE Frédérique), LEROY Anne (donne procuration à SCOTTO D'ARDINO Laurent), BORRAS Isabelle (donne procuration à ADAM Véronique), MICHEL Mickaël (donne procuration à FORESTIER Gérard), CHARLETY Arthur (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), LABRIET Pierre (donne procuration à LAKHNECH Yassine), NEUDER Yannick (donne procuration à MERLE Elsa), PUGEAT Véronique (donne procuration à NICOLAS Pascaline), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PELLA Dominique (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2022 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2022 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu des séances du conseil d'administration du le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2022.

Publié le : 25/08/2022

Transmis au Rectorat le : 25/08/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 7 juillet 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2022

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, JANAMI Selma, DELACOUR Charlène, WARIN Malo, CHARLETY Arthur, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : MERLE Elsa (donne procuration à SCOLAN Virginie), TERRIER Laurent (donne procuration à RIFFARD Coline), BAILE Henri (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), PUGEAT Véronique (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à FEIGE Jean-Jacques), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), LABRIET Pierre (donne procuration à MERMILLOD Martial).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2021

3. Point stratégique

3.1. Sortie de l'expérimentation (information)

4. Ressources humaines

4.1. Création de deux contrats Parcours Compétences à la DGD Patrimoine et transition Énergétique (discussion simplifiée, vote)

4.2. Transfert des personnels de l'Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes (IFMK) à l'UGA (vote)

4.3. Evolution des Lignes Directrices de Gestion des promotions et parcours professionnels : repyramidage des emplois des enseignants-chercheurs (discussion simplifiée, vote)

4.4. Répartition par disciplines (sections CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et pour 2022 (discussion simplifiée, vote)

4.5. Lignes Directrices de Gestion établissement pour la composante *Prime individuelle* (C3) du nouveau Régime Indemnitaire pour les Personnels Enseignants Chercheurs (RIPEC) (discussion simplifiée, vote)

4.6. Chaires de Professeur Junior (CPJ) (vote)

4.7 Création d'un équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE-Crèche) sur le campus de St Martin d'Hères (discussion simplifiée, vote)

5. Affaires financières

- 5.1. Compte financier 2021 (discussion simplifiée, vote)
- 5.2. Affectation des résultats 2021 (discussion simplifiée, vote)
- 5.3. Approbation du rapport 2021 d'utilisation de la dotation Opération Campus (discussion simplifiée, vote)

6. Formation et vie étudiante

- 6.1. Capacités d'accueil en LP, BUT et DEUST (discussion simplifiée, vote groupé)
- 6.2. Prolongation de l'année universitaire 2021-2022 jusqu'au 31 décembre 2022 (discussion simplifiée, vote groupé)
- 6.3. Calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2022-2023 : bornes de l'année universitaire (discussion simplifiée, vote groupé)
- 6.4. Bilan de la CVEC 2021 (discussion simplifiée, vote groupé)

7. Recherche

- 7.1. Création de structures :
 - 7.1.1. Fédération de Recherche *Centre interdisciplinaire pour les sciences et technologies quantiques de Grenoble* (QuantAlps) (discussion simplifiée, vote)
 - 7.1.2. *International research laboratories Japanese-French alliance for science and technology* (IRL J-F Ast) (discussion simplifiée, vote)
- 7.2. *ITE Supergrid (conversion de créance)* (discussion simplifiée, vote)

8. Patrimoine

- 8.1. Site de l'INSPé de Grenoble - Déclaration d'inutilité (vote)

9. Affaires institutionnelles

- 9.1. Désignations de représentants du collège des usagers (information) :
 - 9.1.1. Conseil documentaire
 - 9.1.2. Conseil des sports
 - 9.1.3. Conseil de service du centre de santé
- 9.2. Comité d'orientation stratégique (vote)

10. Culture et culture scientifique et technique

- 10.1. Labellisation sciences et société de l'UGA

11. Questions diverses

1. Informations

Le Président Yassine LAKHNECH souhaite la bienvenue aux nouveaux élus représentants des usagers.

Il poursuit en évoquant la situation en Ukraine. L'UGA n'a pas d'étudiant sur place, mais 3 étudiants étaient en Russie (deux sont rentrés en France et une étudiante a choisi de rester). S'agissant des personnels, un seul agent était en Ukraine. Il a regagné la France.

Il ajoute que l'UGA compte 37 étudiants Ukrainiens et 302 étudiants russes et Biélorusses, pour lesquels un accompagnement a été mis en place afin de prévenir d'éventuelles tensions (rencontres et de temps d'échanges notamment). L'UGA fait preuve ici de vigilance.

Jérôme PARET, directeur général des services, ajoute que le CROUS a également communiqué auprès des étudiants concernés, afin de les informer des aides éventuelles dont ils pouvaient bénéficier, qu'il s'agisse d'accompagnement psychologique ou d'aide matérielle. Enfin, il évoque un très large mouvement de solidarité au sein de l'UGA.

Le Président Yassine LAKHNECH indique que la Fondation UGA a prévu un budget pour accompagner les étudiants contraints de quitter leurs pays et que l'UGA se prépare également à accueillir des chercheurs et enseignants-chercheurs ukrainiens et russes.

Frédérique LETUE rappelle l'existence du programme PAUSE (Programme National d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des Artistes en Exil) et demande si, dans le cadre de ce dispositif, c'est l'établissement ou le laboratoire qui finance l'accueil des chercheurs.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il n'y a pas, à sa connaissance, de règle particulière mais qu'aucun problème n'a été rencontré jusque-là, l'établissement disposant en la matière d'un budget.

Le Président Yassine LAKHNECH fait ensuite un point sur la situation sanitaire. Le masque n'est plus obligatoire et le passe sanitaire a été supprimé. Il appelle toutefois à faire preuve de vigilance et recommande de continuer à porter le masque dans les lieux densément peuplés, car l'épidémie semble repartir. Les enseignants au contact des étudiants peuvent également solliciter la mise à disposition par l'UGA de masques FFP2.

Il poursuit avec un point d'information sur différents appels à projets, dans le cadre de France 2030, dans le domaine de la formation : « Compétences et métiers d'avenir ».

Martial MERMILLOD se dit étonné que les domaines de la santé et de l'éducation ne soient pas concernés.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que l'UGA n'a pas encore répondu sur ces thématiques. Il ajoute qu'un travail est en cours sur ces sujets.

Le Président Yassine LAKHNECH évoque également un autre appel à projet, en lien avec France 2030. Il s'agit de prématuration de projets et de maturation de startups. L'UGA a été porteur de plusieurs réponses et participe à des projets portés par d'autres universités.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2021

Coline RIFFARD signale qu'une remarque qu'elle a faite lors de la séance du 16 décembre dernier, relative à campagne d'emploi BIATSS, ne figure pas dans le compte rendu. Carole KADA, directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines, rappelle la réponse qui lui avait été faite.

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre sera modifié en ce sens.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2021.

3. Point stratégique

3.1. Sortie de l'expérimentation :

Le Président Yassine LAKHNECH présente la fin de l'expérimentation, en décrivant le cadre juridique puis la procédure et enfin les prochaines étapes.

Catherine BERRUT demande des informations sur les travaux préparatoires qui vont avoir lieu sur les statuts du futur établissement. Elle souhaite savoir qui va être consulté, la méthode travail, s'il a été prévu de mettre en place des groupes de travail, et quelles instances seront associées.

Le Président Yassine LAKHNECH lui répond que, s'agissant des statuts, les discussions seront conduites par le CA. Il ajoute que des groupes de travail seront mis en place, selon des modalités qui ne sont pas encore arrêtées.

Jérôme PARET précise que la sortie de l'expérimentation, en conservant les composantes avec personnalité morale, n'est possible que sous la forme d'un grand établissement qui sera créé par décret simple. Il faut donc être vigilant sur les éventuelles modifications des statuts qui devront rester marginales, au risque de complexifier la procédure.

Pour Emmanuel BARBIER il faut, d'une part, identifier ce qui a bien fonctionné pendant la période d'expérimentation et d'autre part, voir comment améliorer ce qui *a contrario* n'a pas fonctionné. Le retour d'expérience est ici un élément fondamental.

Pour le Président Yassine LAKHNECH il est important de réfléchir aux améliorations à envisager, même si elles n'ont pas d'impact sur les statuts.

Catherine BERRUT souhaite un temps de réflexion dédié au sens donné à l'« EPE-UGA » depuis le début de l'expérimentation.

Jean-Luc SCHWARTZ valide la remarque de Catherine BERRUT. Il demande également une clarification au niveau du fonctionnement de l'établissement envisagé, au regard de la structure actuelle de l'UGA avec des établissements composantes (CAPM) et des CSPM. Il demande s'il est prévu de conserver cette structure au sein du grand établissement envisagé.

Le Président Yassine LAKHNECH lui confirme que la création d'un grand établissement permettra de sortir de l'expérimentation tout en conservant l'articulation avec les CAPM.

Jérôme PARET ajoute qu'il faut envisager une sortie de l'expérimentation par pérennisation des statuts.

Frédérique LETUE demande s'il y a une date limite pour sortir de l'expérimentation.

Le Président Yassine LAKHNECH lui répond que le calendrier était prévu dans les statuts de l'UGA.

Coline RIFFARD demande quelle est la situation actuelle des autres EPE et pour quel statut juridique ils ont opté à l'issue de l'expérimentation.

Jérôme PARET précise que les autres établissements concernés ayant une structure similaire à celle de l'UGA (avec des composantes à personnalité morale et des composantes sans personnalité morale), devront également envisager de devenir un grand établissement.

4. Ressources humaines

4.1. Création de deux contrats Parcours Compétences à la DGD Patrimoine et transition énergétique :

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, explique que l'UGA fait appel aux services d'un ESAT pour certaines missions d'entretien de voirie et des espaces verts du domaine universitaire. Parmi les personnels de l'ESAT, deux personnes en fin de carrière sont éligibles à un contrat PEC, lequel ne peut être renouvelé dans la structure actuelle. Il s'agit d'un contrat Parcours Emploi Compétences pour les demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, seniors, etc., CDD, d'une durée comprise entre 6 et 12 mois, renouvellements possibles voire jusqu'à obtention d'une retraite à taux plein

L'objectif est de permettre à ces deux personnes de poursuivre leurs missions au sein de l'UGA et de bénéficier ainsi d'un contrat en milieu ordinaire, en tant qu'opérateurs logistiques en contrat PEC.

Il s'agit de deux seniors reconnus travailleurs en situation de handicap qui auront pour missions d'assurer la propreté de la voirie et des espaces publics du domaine universitaire et de participer à des travaux d'atelier (mécanique générale). Il s'agira d'un contrat à durée déterminée (CDD), d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite maximale correspondante à la situation personnelle des personnes recrutées.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création de deux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein de la DGD Patrimoine et transition énergétique.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création de deux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein de la DGD Patrimoine et transition énergétique.

4.2. Transfert des personnels de l'Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes (IFMK) à l'UGA (vote)

Christophe RIBUOT présente le transfert des personnels de l'Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes (IFMK).

Il rappelle que, par voie de convention, le CHUGA, la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) et l'UFR de médecine de l'Université Grenoble Alpes se sont engagés mutuellement vers une universitarisation de la formation en masso-kinésithérapie, en application des accords de Bologne.

Il ajoute que l'activité pédagogique de l'IFMK est intégrée au sein de l'UFR de médecine, dans le département de kinésithérapie.

Les formations dispensées par l'IFMK sont financées par la Région AURA (y compris la masse salariale) à partir d'une dotation nationale.

Christophe RIBUOT précise que ce transfert sera effectif au 1^{er} avril 2022, date de fin de l'accréditation de la formation.

Il explique également que cette proposition de transfert s'est accompagnée d'un dialogue préalable avec le CHUGA et les personnels concernés, lesquels ont reçu individuellement une proposition, avec pour les titulaires une proposition d'accueil par la voie de la mise à disposition ou du détachement.

Coline RIFFARD demande si les postes BIATSS transférés vont être pérennisés et si la Région s'est engagée à poursuivre leur financement.

En outre, elle demande des informations complémentaires au sujet d'éventuelles différences entre les grilles de salaires pour les agents concernés.

Catherine DESPLANQUES, directrice générale déléguée adjointe ressources humaines, répond que les grilles sont les mêmes pour toutes les catégories C de la fonction publique, et que les agents concernés par le transfert vont bénéficier des primes les plus avantageuses entre les deux fonctions publiques. Toutefois, ces conditions salariales ne s'appliqueront qu'aux agents transférés, et s'ils venaient à quitter leur poste, leurs remplaçants seraient soumis aux grilles salariales et aux primes en vigueur à l'UGA.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le transfert des personnels de l'Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes au sein de l'UGA à compter du 1^{er} avril 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le transfert des personnels de l'Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes au sein de l'UGA à compter du 1^{er} avril 2022.

4.3. Evolution des Lignes Directrices de Gestion des promotions et parcours professionnels : repyramidage des emplois des enseignants-chercheurs :

Christophe RIBUOT explique qu'il s'agit de la création d'une voie d'accès temporaire pour permettre à des maîtres de conférences de devenir professeurs des universités.

Les personnels concernés par le repyramidage sont les maîtres de conférences de classe normale totalisant dix années de service effectifs dans le grade et les maîtres de conférences hors-classe, ainsi que les enseignants-chercheurs appartenant aux corps dits « assimilés ». Les candidats doivent être titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

Il présente ensuite le calendrier et les grandes étapes pour 2022.

Il présente la proposition soumise au CA, à savoir que l'UGA adopte les lignes directrices édictées au niveau national pour la mise en œuvre de cette voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et des personnels assimilés, et que le Président établit la liste des candidats dont la nomination est proposée en tenant compte des avis émis par le conseil académique restreint et le conseil national des universités et le conseil national des astronomes et physiciens, après consultation du conseil d'administration restreint.

Jacob LAMBLIN revient sur le calendrier. Il trouve que le temps prévu entre les comités d'audition (fin prévue au 12 décembre 2022) et la date limite de saisie des propositions de nominations (14 décembre 2022) est très restreint. Il demande par conséquent si ces délais sont suffisamment prudents.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le calendrier est fixé au niveau national.

Jacob LAMBLIN souhaite ensuite savoir si le passage en CA restreint est une obligation.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit du choix de l'UGA.

Jacob LAMBLIN revient enfin sur le classement et demande si ce dernier sera établi par le jury au moment de l'audition, ou s'il s'agit de ne donner qu'un avis.

Le président Yassine LAKHNECH précise que le comité d'audition rend bien un avis. La proposition serait plutôt que le CA restreint fasse le classement en tenant compte de l'avis du comité.

Anne LEROY sollicite des précisions sur la composition du comité d'audition.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'elle est prévue par la loi, mais qu'une marge de liberté existe. Cette composition fera l'objet de précisions ultérieurement.

Il est proposé au conseil d'administration d'une part, que pour la mise en œuvre de cette voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés, l'Université Grenoble Alpes adopte les lignes directrices édictées au niveau national et d'autre part, que le Président de l'Université Grenoble Alpes établisse la liste des candidats dont la nomination est proposée, en tenant compte des avis émis par le conseil académique restreint, le

conseil national des universités et le conseil national des astronomes et physiciens, après consultation du conseil d'administration restreint.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, d'une part, que la mise en œuvre de cette voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés, l'Université Grenoble Alpes adopte les lignes directrices édictées au niveau national et d'autre part, que le Président de l'Université Grenoble Alpes établisse la liste des candidats dont la nomination est proposée, en tenant compte des avis émis par le conseil académique restreint, le conseil national des universités et le conseil national des astronomes et physiciens, après consultation du conseil d'administration restreint.

4.4. Répartition par disciplines (sections CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et pour 2022 :

Christophe RIBUOT indique qu'il y avait 12 possibilités pour 2021 et 13 possibilités pour 2022.

Il décline les sections du CNU concernées par le repyramidage pour l'UGA.

Il revient ensuite sur les échanges du groupe de travail et rappelle les recommandations qui ont été formulés :

- Tenir compte des sections dont la distance à la cible (35,7% ou 40%) est la plus éloignée de la cible ;
- Tenir compte des sections dont le taux de PR est le plus éloigné de la cible ;
- Tenir compte par section du taux de PR femmes ;
- Tenir compte de la taille des viviers ;
- Intégration d'un nombre d'éligibles min (3) pour ouvrir une possibilité dans une section (seulement sur les contingents 21-22) ;
- Ne pas ouvrir de poste sur 21-22 si le vivier est trop réduit et interroger ce vivier via les directions de composantes/laboratoires mais ouvrir au moins une possibilité sur la durée du dispositif pour chaque section notifiée ;
- Intégrer la dimension de l'équilibre entre les regroupements de champs disciplinaires : STS, ALLSHS et DEG ;
- Tenir compte de la médiane de l'ancienneté par section et par vivier pour le choix des possibilités à ouvrir et le choix de l'année (2021 ou 2022) ;
- Respecter l'égalité entre les femmes et les hommes, en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les corps concernés pour chaque section ;
- Mobiliser les candidats potentiels par le biais des composantes et laboratoires, organiser des amphis d'information

Il présente enfin la proposition de répartition par disciplines (section CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et 2022.

Bernard BESSIERES demande s'il y aura bien au moins une possibilité ouverte pour chaque section sur la période.

Christophe RIBUOT répond qu'il s'agit bien de l'objectif poursuivi. Toutefois, s'il n'y a pas de vivier, le fait d'ouvrir ne permettra pas de trouver des candidats.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de répartition par disciplines (section CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et pour 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de répartition par disciplines (section CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et pour 2022.

4.5. Lignes Directrices de Gestion établissement pour la composante *Prime individuelle* (C3) du nouveau Régime Indemnitaires pour les Personnels Enseignants Chercheurs (RIPEC) :

Christophe RIBUOT poursuit son intervention en présentant les lignes directrices pour la composante *Prime individuelle* du nouveau régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs.

Il explique qu'il s'agit d'un dispositif indemnitaire unique pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs qui a vocation à remplacer les anciens dispositifs (PEDR, PRES, PCA, PRP).

Ce régime indemnitaire est composé de 3 volets : le premier est une indemnité statutaire (C1) (qui remplace la PRES), le deuxième est l'indemnité fonctionnelle (C2), répartie en 3 groupes (Responsabilités supérieures, Responsabilités particulières ou missions temporaires, Fonctions de direction) et enfin, une prime individuelle (C3) qui permet de valoriser la qualité des activités scientifiques, l'investissement pédagogique, l'exercice de tâches d'intérêt général, ou un investissement exceptionnel dans l'ensemble de ses missions.

L'UGA souhaite à travers la politique d'attribution de la prime individuelle (composante 3 du RIPEC) que l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs soient reconnues et valorisées. Elle se donne pour objectif de garantir l'égalité indemnitaire entre les femmes et les hommes, et vise *a minima* le respect de la part des hommes et des femmes dans chaque corps, parmi les bénéficiaires. Elle se donne également pour objectif de respecter la répartition MCF-PR parmi les bénéficiaires.

Le montant de la C3 est identique quel que soit le corps ou le grade, le motif au titre duquel la prime a été attribuée et les avis.

Son ambition est d'atteindre dès 2023 une proportion de 45% d'enseignants-chercheurs bénéficiaires et, sous réserve de la trajectoire financière et des financements du MESRI, d'atteindre progressivement 48% voire 50% de bénéficiaires ; y compris si nécessaire par une possible réduction du montant par rapport à ceux actuels de la PEDR.

En tenant compte des avis émis et des principes de répartition adoptés par le conseil d'administration et dans les LDG, après consultation du CA restreint, le Président prend les décisions individuelles d'attribution, en précisant le montant et le motif de l'attribution de la prime, à choisir entre l'investissement pédagogique, l'activité scientifique, l'accomplissement de tâches d'intérêt général ou l'ensemble des missions.

Coline RIFFARD demande si l'avis du CA restreint s'entend face aux critères ou par rapport aux attributions.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que c'est bien le CA restreint qui étudiera les attributions.

Martial MERMILLOD demande ce qu'il en est pour les collègues ne relevant pas de l'UGA (CNRS, etc.).

Le Président Yassine LAKHNECH répond que chaque employeur décide de l'attribution.

Jacob LAMBLIN explique qu'il votera contre comme les autres membres de sa liste, d'une part parce qu'ils s'opposent aux primes au mérite et, d'autre part, parce qu'ils estiment que cela va générer beaucoup de travail au niveau du CAC restreint. Enfin, ils ne sont pas d'accord avec tous les critères qui ont été présentés, notamment celui sur les appels à projets.

Véronique ADAM indique que sa liste s'abstiendra. Elle souhaite tout d'abord saluer le travail réalisé dans le groupe de travail. Toutefois, elle trouve dommage que les enseignants du 2nd degré soient ici défavorisés. Elle ajoute qu'elle aurait souhaité, au niveau de la C3, que toutes les missions confiées soient valorisées. Enfin, elle préfère voir quels seront les arbitrages finaux.

Thierry VINCENT évoque également le personnel du second degré détaché dans l'enseignement supérieur, lequel représente 21% des enseignants dans les universités (400 à 500 personnes à l'UGA), et se sent à ce titre oublié. Il présente ensuite une pétition qui circule dans les IUT (où les PRAG-PRCE représentent plus de 40% des enseignants) afin d'alerter sur l'absence de prise en compte de ces personnels qui ne bénéficient pas de cette revalorisation alors qu'ils effectuent également de missions qui sont valorisées dans le nouveau RIPEC.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce sujet a déjà été identifié et remonté au niveau de France Université pour qu'il y ait des discussions avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur, mais la situation est plus compliquée car il convient également de discuter avec le ministère de l'éducation nationale. Il fera remonter la pétition. Il ajoute qu'il vient d'y avoir une revalorisation de la prime pour ces personnels.

Jean-Jacques FEIGE demande des précisions sur les modalités d'attribution de la C3. Les enseignants-chercheurs ne pourront la demander qu'une année sur deux et 50% du personnel seront concernés chaque année. Finalement, cette attribution sera systématique pour chacun 1 année sur 2 et ne sera donc plus une reconnaissance d'une activité exceptionnelle.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que la prime est accordée sur 3 ans et peut être demandée à nouveau après une année de carence si la demande porte sur le même motif.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants chercheurs comme présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	24
Voix défavorables	8
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants chercheurs comme présentée.

4.6. Chaires de Professeur Junior (CPJ) :

Le Président Yassine LAKHNECH présente ce dispositif. Il explique que les chaires de professeur junior (CPJ) constituent une nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche et d'enseignement. Les CPJ mènent à des créations de postes de professeurs des universités titulaires, avec une masse salariale incluse dans la subvention pour charge de service public attribuée par l'État. Ce dispositif permet de titulariser les lauréats après une période contractuelle de 3 à 6 ans sur la base d'une évaluation de leur activité et apports scientifiques. Les établissements peuvent également intégrer des attentes en matière d'activités pédagogiques et d'exercice de responsabilités collectives. Il est à noter qu'en cas d'abandon de la chaire ou de non-titularisation, l'emploi et la masse salariale associés sont conservés par l'établissement.

Il ajoute que ce dispositif doit permettre de répondre à des besoins que les voies existantes de recrutement ne couvrent pas.

Jean-Luc SCHWARTZ intervient en citant la motion transmise au CA. Il qualifie les CPJ de cadeau empoisonné de la part du gouvernement. Il estime qu'il s'agit d'un dispositif qui va conduire à changer la manière de recruter les enseignants-chercheurs, qui ne porte que sur un nombre assez faible de recrutements et qui ne règlera pas les difficultés rencontrées pour recruter. Il revient sur le contexte du manque de moyens qui risque de conduire à perdre des différés de poste. Il estime que ce dispositif n'est pas nécessaire pour recruter. Il demande enfin que la motion soit débattue.

Jean-Jacques FEIGE intervient. L'INSERM participe à cette démarche depuis deux ans. Il juge cette possibilité de postes de professeur junior assez intéressante pour les candidats étrangers, car ce type de poste est similaire à ce qui se fait dans d'autres pays et cela permet malgré tout d'ouvrir des postes supplémentaires, qui représentent une opportunité pour les candidats.

Jacob LAMBLIN estime que finalement, sur le fond, il est nécessaire d'ouvrir des postes pour accueillir des chercheurs mais en l'espèce la forme est critiquable. Il revient sur les gels de postes et considère que la mise en place de postes de CPJ conduit à augmenter le taux d'encadrement ce qui risque de se traduire par des créations de postes réduites.

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle qu'il n'y a pas de gels de postes mais uniquement des différés.

Bernard BESSIERES présente la position de son organisation syndicale qui s'abstiendra. Il estime que le suivi du recrutement est important dans le cas présent comme dans le cadre d'un recrutement classique. Il est nécessaire que la personne recrutée intègre le collectif de travail.

Il souligne que cette voie de recrutement n'est pas la voie traditionnelle mais que cette alternative est relativement cadrée même si elle n'est pas complètement satisfaisante.

Yves SAMSON expose l'exemple du CEA qui a créé des postes en CDD ouverts qui ont pu se transformer en postes pérennes.

Catherine BERRUT explique que ces dispositifs CPJ ont été observés avec vigilance. Aujourd'hui elle se dit rassurée. Ces CPJ constituent une chance pour attirer les scientifiques dans les organismes qu'il convient de saisir et de développer. Elle salue enfin le grand soin avec lequel l'UGA accueille et accompagne les CPJ.

Cornelis VAN DER BEEK explique que le CNRS a en 2022 proposé 25 CPJ fléchés sur certaines thématiques. Il ajoute qu'il s'agit d'un nouveau type de recrutement qui vise certains profils et rend plus attractif l'enseignement supérieur. Il considère donc qu'il s'agit d'une réelle opportunité.

Coline RIFFARD demande si le CT a été consulté.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le CT n'est pas compétent en la matière.

Coline RIFFARD signale ne pas être d'accord avec cette position.

Nathalie CHALON précise que le SNTES partage l'analyse de l'UNSA et s'abstiendra.

Martial MERMILLOD souhaite des précisions sur l'articulation entre les repyramidages et les 46-3.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les repyramidages sont fléchés sur certaines sections CNU où il n'y a pas 40% de PR.

Jean-Luc SCHWARTZ présente la motion suivante :

« Le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes, réuni le 15 mars 2022, rappelle son attachement profond au statut de la fonction publique et aux modalités de recrutement des fonctionnaires, enseignant-es-chercheur-ses, chercheur-ses et Biatss. Il marque sa défiance devant tout dispositif qui menacerait le statut des collègues travaillant dans les universités et introduirait des disparités : chaire de professeur junior, CDI de mission scientifique. Il demande à son ministère de tutelle la création massive d'emplois de titulaires pour faire face aux besoins d'enseignement et de recherche dans le cadre d'une augmentation importante des effectifs. Il décide de ne pas recourir aux dispositifs des chaires de professeur juniors, ainsi qu'aux CDI de missions scientifiques. »

Pour rappel, une motion a été votée à la quasi-unanimité en CAC en décembre 2020, demandant à la présidence UGA de s'engager « à ne pas recourir aux nouveaux dispositifs de recrutement - chaires juniors, CDI de mission scientifique, contournement du CNU », c'est donc, selon nous le moment de rendre concret le vote de cette motion. »

Cornelis VAN DER BEEK rappelle que si le CNRS reste attaché à la défense des postes statutaires il considère, au regard du contexte de réduction de ces postes, qu'il faut laisser une chance aux CPJ car il s'agit malgré tout de possibilités de postes supplémentaires.

Emmanuel BARBIER précise que pour l'instant il ne s'agit que d'un dispositif de recrutement marginal à tester. Si toutefois, ce type de dispositif devait se généraliser, il sera toujours possible de s'y opposer. Au vu du faible nombre de postes, la situation ne change guère.

LAMBLIN n'est pas d'accord avec cette solution. Selon lui, il y a un exemple à donner.

Véronique ADAM ajoute que le SGEN-CFDT au niveau national s'est opposé aux CPJ. Néanmoins selon elle, il faut laisser une chance aux CPJ car il s'agit de postes supplémentaires attribués que l'on ne peut pas refuser.

Yves SAMSON considère qu'il n'y a pas de sens à procéder au vote de la motion présentée dont une partie remet en cause un vote ayant déjà eu lieu.

Les élus SGEN ajoutent qu'ils n'ont pas eu le temps de discuter de la motion.

Cornelis VAN DER BEEK estime que la motion regroupe toute une série de notions contradictoires qu'il est difficile de discuter sous cette forme. En conséquence, cette motion ne peut être votée en l'état.

Le Président Yassine LAKHNECH indique ne pas mettre la motion au vote au motif qu'elle est arrivée trop tard. Il propose également qu'un travail ait lieu sur un texte rappelant l'attachement de l'UGA au service public, et que ce texte soit voté au prochain CA ou avant, par voie électronique.

Jean-Luc SCHWARTZ n'est pas d'accord avec cette proposition car il ne souhaite pas travailler sur un autre texte.

Jacob LAMBLIN demande pour quelle raison les CPJ n'ont pas été traitées en commission permanente.

Le Président Yassine LAKHNECH lui répond que le dossier n'était pas encore finalisé.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les objectifs et le cadre prévus pour la mise en place du dispositif intéressant les Chaires de Professeur Junior (CPJ) comme présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	23
Voix défavorables	9
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les objectifs et le cadre prévus pour la mise en place du dispositif intéressant les Chaires de Professeur Junior (CPJ) comme présenté.

4.7. Création d'un équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE-Crèche) sur le campus de St Martin d'Hères :

Cédric BUENERD, directeur de l'environnement social, rappelle qu'il s'agit d'un projet de longue date. Il présente les travaux qui ont été conduits afin de préciser les grandes lignes du projet quant au site d'implantation et aux modalités de fonctionnement. Il précise qu'une structure de 55 places est envisagée, gérée sous la forme d'une concession de service public. Les locaux pressentis sont ceux libérés par le centre de santé. Il complète son propos avec des données relatives au financement et au coût prévisionnel. Il conclut en présentant les prochaines étapes du projet.

Catherine BERRUT s'interroge sur le financement de l'UGA et demande s'il s'agit de l'UGA seule ou si les CAPM participent également à ce projet.

Pierre BENECH, administrateur de Grenoble INP, lui répond qu'il s'agit d'un projet qui concerne tous les employeurs, et les établissements composantes bénéficiaires de cet équipement participeront. Il ajoute qu'il faudra toutefois chercher le plus de subventions et de financements extérieurs possibles.

Emmanuel BARBIER demande si la dérive des coûts de construction a été prise en compte dans les projections budgétaires et si la prise de risque est ici bien portée par l'ensemble des établissements composantes.

Cédric BUENERD, directeur de l'environnement social, lui répond par l'affirmative.

Marie WOZNIACK, directrice de l'ENSAG, ajoute que son établissement n'est pas concerné par l'équipement dans la mesure où il n'est pas implanté sur le domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères. Il semblerait par conséquent illogique que l'ENSAG finance une structure à laquelle ses personnels et étudiants n'ont pas accès.

Pierre BENECH rappelle que ce sont les établissements dont les personnels et étudiants bénéficient de la crèche qui participeront.

La crèche devrait ouvrir en septembre 2024.

Il est proposé au conseil d'administration de confirmer son engagement pour la réalisation du projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant à destination du personnel, des étudiants et des collectivités alentours comme présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration confirme, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, son engagement pour la réalisation du projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant à destination du personnel, des étudiants et des collectivités alentours comme présenté.

5. Affaires financières

5.1. Compte financier 2021

Jérôme PARET introduit le compte financier en présentant le résultat et la capacité d'autofinancement.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire et par l'application des mesures d'ajustement de la trajectoire financière :

- Excédent de 13,1 millions d'euros, alors que prévisionnel déficitaire (une part conjoncturelle -crise covid- et une part structurelle. Ce phénomène est observé sur tous les établissements d'enseignement supérieur).
- Hausse des produits de 3% et une hausse des charges qui n'est que de 0,7%.

Le résultat structurel reste selon l'estimation déficitaire entre -2,7 et 3,2 millions d'euros.

Cette différence peut s'expliquer par :

- Les décalages dépenses/recettes sur plusieurs postes (8061 K€)
- Recettes en régularisation des exercices passés : 2 362 k€
- Retraitement d'une recette de fonctionnement en investissement : 451 k€
- Par ailleurs, la crise covid conduit comme en 2020 à une sous-consommation conjoncturelle de dépenses estimée cette année à un chiffre compris entre 5 M€ et 5,5 M€. Ici, on peut espérer que certaines pratiques vont se pérenniser (en termes de déplacements notamment).

Laura TOSATTO, directrice des finances, fait un focus sur les produits et les charges.

S'agissant des produits, on constate une augmentation de 3% liée à une hausse de la subvention pour service public (crédits loi ORE, LPR, DSG et plan de relance), une hausse des autres subventions (contrats de recherche, notamment Région et Europe) et une hausse des ressources propres (recettes de formation continue/apprentissage et recettes patrimoine).

S'agissant des charges, les charges de fonctionnement baissent globalement de 2,6 M€, et les charges de masse salariale augmentent de 6,8 M€.

Marion NORMAND, directrice de l'aide au pilotage et à la qualité des ressources humaines, apporte des précisions sur les charges de masse salariale. On constate une légère baisse du GVT (1,6 M d'euros) par rapport aux années précédentes. En outre, le remplacement des titulaires par des contractuels permet une économie de 2,5 M€.

Elle poursuit en présentant le tableau de suivi des emplois.

Lionel BRUNI, agent comptable, intervient sur le volet investissement.

Les investissements se montent à 39,4 M€. Ils ont augmenté de 5,7 M€ (+ 17%) principalement du fait des opérations immobilières. Il apporte ensuite des précisions sur leur financement (29 % CAF, 67% subventions et 4% solde de l'opération campus).

Il poursuit avec une présentation de la situation patrimoniale de l'UGA. L'actif est en diminution globale de 6,9%. Le fonds de roulement représente 44 jours de fonctionnement et la trésorerie 75,7 jours.

Enfin, il présente les indicateurs de soutenabilité. Les indicateurs sont bien orientés, mais le résultat structurel reste négatif.

Les commissaires aux comptes (CAC) interviennent. Ils commencent par rappeler la mission confiée aux CAC. Il s'agit d'un audit des états financiers de l'UGA au 31 décembre 2021.

Ils présentent ensuite le rapport pour 2021 sur les comptes annuels de l'UGA.

Ils expliquent que le rapport comporte deux réserves et une observation :

- La première est liée au patrimoine immobilier (terrains et constructions) de l'ex Université Joseph Fourier : Les services France Domaine ont procédé en 2018 et 2019 à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier des biens situés sur les départements de l'Isère et de la Drôme, mais l'Université n'a pas été en mesure d'inscrire les nouvelles valeurs en comptabilité au 31 décembre 2021. Les CAC ne sont pas en mesure au 31 décembre 2021 d'apprécier la justesse des valeurs retenues dans les comptes de l'Université, tant pour les immobilisations, leurs contreparties dans les capitaux propres que les flux d'amortissement et de reprises de financement.
- La seconde est liée à l'inventaire physique des biens mobiliers en cours : La procédure de suivi des biens et le rapprochement avec les données inscrites en comptabilité n'étant pas achevés, les CAC ne peuvent pas s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des matériels et mobiliers figurant à l'actif.
- S'agissant de l'observation formulée : il s'agit d'attirer l'attention du lecteur sur la correction d'erreur relative aux produits à recevoir non comptabilisés en 2020.

Pour Jean-Luc SCHWARTZ, on arrive à une situation d'économie assez forte. Il précise que ce point avait été mis sur la table au moment des discussions sur le budget. Cela conforte l'idée qu'il faudrait réfléchir quant à l'utilisation à faire de l'excédent face à la trajectoire financière. Il rappelle que l'on a perdu environ 30 postes de titulaires (20 BIATSS et 11 postes d'enseignants-chercheurs).

Jacob LAMBLIN demande des précisions sur la dotation prévue pour les primes des catégories C (IFSE). Les élus de la liste CGT ont procédé à un calcul sur la base du bilan social et parviennent à un chiffre qui ne correspond pas à celui présenté (92000 euros au lieu de 289 000 euros). Il souhaite savoir où est partie la différence.

Carole KADA, directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines, précise que la somme mentionnée dans le document correspond à une revalorisation mais pas uniquement pour la catégorie C qui a déjà été revalorisée grâce à une enveloppe reçue en 2021. Elle indique qu'une autre enveloppe a été perçue pour la revalorisation triennale de l'IFSE et l'atteinte du rapprochement de cibles pour 2027 concernant les catégories ITRF A et B qui sont loin de cette objectif alors que la catégorie C est actuellement très proche du montant visé. Le montant inscrit correspond aux évolutions prévues avec une rétroactivité en 2021. Ce dispositif sera présenté au CT de juin et au CA de juillet.

Coline RIFFARD souhaite des précisions quant à la baisse du GVT.

Marion NORMAND répond que, sur les années antérieures, le GVT oscillait entre 1,7 et 1,8 millions d'euros, et que cette année, il est de 1,6 millions d'euros mais ce chiffre peut s'expliquer par les retards rencontrés dans les recrutements.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2021 l'établissement principal Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'Opération Plan Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	10
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	8
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte financier de l'exercice 2021 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'Opération Plan Campus) comme présenté.

5.2. Affectation des résultats 2021 :

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, présente l'affectation des résultats 2021 au report à nouveau.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'affectation des résultats 2021 l'établissement principal Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'Opération Plan Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	10
Nombre de votants	40
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, l'affectation du résultat de l'exercice 2021 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'Opération Plan Campus) comme présenté.

5.3. Approbation du rapport 2021 d'utilisation de la dotation Opération :

Roxane DIDIERLAURENT, chargée du pilotage financier des grands projets, présente le rapport d'utilisation de l'opération campus. Elle commence par faire un rappel du contexte avant de détailler l'emploi qui a été fait de la dotation. Elle conclut avec les données relatives au compte financier et aux indicateurs de soutenabilité.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport 2021 d'utilisation de la dotation Opération Campus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	10
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le rapport 2021 d'utilisation de la dotation Opération Campus.

6. Formation et vie étudiante

6.1. Capacités d'accueil en LP, BUT et DEUST :

Anne-Catherine FAVRE précise que les tableaux sont disponibles sur alfredo.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les capacités d'accueil en Licence Pro, en BUT, en DEUST, en DCG, en DSCG, en DEES et en DEETS présentées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil en Licence Pro, en BUT, en DEUST, en DCG, en DSCG, en DEES et en DEETS présentées.

6.2. Prolongation de l'année universitaire 2021-2022 jusqu'au 31 décembre 2022

Il s'agit, en raison du contexte sanitaire, de prolonger l'année comme pour l'année précédente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le calendrier pédagogique 2022-2023 et en particulier les bornes de l'année universitaire 2022-2023 (fixées au 31 août 2022 pour son début et au 30 septembre 2023 pour son terme).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le calendrier pédagogique 2022-2023 et en particulier les bornes de l'année universitaire 2022-2023 (fixées au 31 août 2022 pour son début et au 30 septembre 2023 pour son terme).

6.3. Calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2022-2023 : bornes de l'année universitaire

Anne-Catherine FAVRE rappelle que le vote porte sur les bornes de l'année universitaire (du 31 août 2022 au 30 septembre 2023).

Jacob LAMBLIN souhaite revenir sur les capacités d'accueil. Il avait été dit en commission permanente que la différence d'effectifs entre 2021-2022 et 2022-2023 était très faible, alors que la différence pour GEA est importante.

Frédérique LETUE indique qu'il doit y avoir une erreur sur les chiffres mentionnés pour l'année 2021-2022.

Une vérification sera faite.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la prolongation de l'année universitaire 2021-2022 au 31 décembre 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la prolongation de l'année universitaire 2021-2022 au 31 décembre 2022.

6.4. Bilan de la CVEC 2021 :

Véronique BRICOUT, vice-présidente vie étudiante et handicap, présente le bilan de la CVEC 2021.

Elle rappelle que chaque étudiant non boursier en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement s'acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Elle précise que le budget CVEC 2021 représente pour l'UGA 60,64€ par étudiant, pour un budget total de 3 367 396,16€.

Le montant des dépenses pour l'année écoulée s'élève à 3 067 576€ (dont 2 684 173€ pour l'UGA hors établissements composantes). Le fonds de roulement CVEC UGA (hors établissements composantes) est de 1 285 010€ au 1^{er} janvier 2022. Le taux d'exécution atteint 91,1%.

Elle ajoute que la CVEC permet d'organiser des actions au profit des étudiants dans divers domaines (culture, santé, sport, soutien aux initiatives étudiantes...).

Thierry VINCENT souhaite savoir si une partie du budget CVEC est dédiée à des actions (en dehors du volet santé) sur le site valentinois.

Véronique BRICOUT répond que de nombreuses actions sont en cours en lien avec les associations étudiantes. Elle ajoute que les actions développées à Grenoble le sont en parallèle sur Valence. Toutefois, ce n'est pas forcément le cas sur le site de Vienne ou sur les sites des IFSI.

Selma JANAMI demande si l'UGA soutient l'ADUDA au niveau des actions conduites dans le domaine de la culture.

Véronique BRICOUT répond que l'UGA et la CVEC soutiennent bien les projets culturels conduits sur Valence.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le bilan de la CVEC 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le bilan de la CVEC 2021.

7. Recherche

7.1. Création de structures

7.1.1. Fédération de Recherche *Centre interdisciplinaire pour les sciences et technologies quantiques de Grenoble* (QuantAlps)

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création de Fédération de Recherche Centre interdisciplinaire pour les sciences et technologies quantiques de Grenoble (QuantAlps).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création de Fédération de Recherche Centre interdisciplinaire pour les sciences et technologies quantiques de Grenoble (QuantAlps).

7.1.2. International research laboratories Japanese-French alliance for science and technology (IRL J-F Ast) :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création de l'International Research Laboratories Japanese-French alliance for Semiconductor physics and Technology (IRL J-F Ast).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création de l'International Research Laboratories Japanese-French alliance for Semiconductor physics and Technology (IRL J-F Ast).

7.2. ITE Supergrid (conversion de créance)

Anne-Catherine FAVRE rappelle qu'il s'agit comme chaque année de voter la conversion de créance de l'ITE Supergrid (mise à disposition de personnel UGA) en prise de participation au capital de l'ITE.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2021 d'un montant de 104 362,25€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2021 d'un montant de 104 362,25€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

8. Patrimoine

8.1. Site de l'INSPé de Grenoble - Déclaration d'inutilité :

Anne-Catherine FAVRE rappelle le contexte. Elle explique que le site de l'INSPé de Grenoble est une propriété du département de l'Isère qui l'a mis à disposition de l'UGA par une convention d'occupation en 1992. Elle ajoute que, dans le cadre du déménagement de l'INSPé sur le campus de Saint-Martin-d'Hères, le département de l'Isère a déclassé et vendu par anticipation l'ensemble du site à la Société d'Economie Mixte (SEM) SAGES, qui l'a elle-même cédé à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné.

L'UGA doit par conséquent déclarer l'inutilité du bien à compter du 31 juillet 2022 pour que le département puisse le déclasser et acter définitivement la vente.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de déclarer l'inutilité du bien susmentionné et de décider de sa désaffectation à compter du 31 juillet 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare l'inutilité du bien susmentionné et décide de sa désaffectation à compter du 31 juillet 2022.

9. Affaires institutionnelles

9.1. Désignations de représentants du collège des usagers (information)

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, indique qu'à la suite du renouvellement des sièges des usagers aux conseils centraux, il a été procédé à la désignation des représentants des usagers pour siéger au sein du conseil documentaire, au conseil des sports et au conseil du service de santé.

9.1.1. Conseil documentaire :

A la suite d'un appel à candidatures et du vote électronique du 17 février 2022, ont été élus (3 sièges à pourvoir) :

- Mathis Sion (titulaire) / Malo Warin (suppléant),
- Maël Fernandez (titulaire) / Martin Vidal (suppléant),
- Anna Genevier (titulaire) / Agathe Guillot (suppléante).

9.1.2. Conseil des sports :

A la suite de l'appel à candidatures et du vote électronique du 17 février 2022, ont été élus (1 siège à pourvoir) :

- Matis Witindi (titulaire) / Selma Janami (suppléante) (Bouge ton campus avec InterAsso Grenoble Alpes).

9.1.3. Conseil de service du centre de santé :

A la suite de l'appel à candidatures et du vote électronique du 17 février 2022, ont été élus (5 sièges à pourvoir) :

- Nicolas Hogrel (titulaire) (Bouge ton campus avec InterAsso Grenoble Alpes),
- Emile Heyberger (titulaire) / Adèle Fabre (suppléante) (Pour une université écolo et solidaire),
- Anthony Youssef (titulaire) / Clémence Lourdeaux (suppléante) (Pour une université écolo et solidaire),
- Selma Janami (titulaire) (Bouge ton campus avec InterAsso Grenoble Alpes),
- Noémie Dutilleul (titulaire) (Bouge ton campus avec InterAsso Grenoble Alpes).

9.2. Comité d'orientation stratégique (COS) :

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle que la mise en place du COS est prévue dans les statuts de l'UGA. Il présente une proposition de composition.

Catherine BERRUT demande s'il est prévu que des élus UGA soient auditeurs des réunions du comité.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il y aura des contacts et des échanges entre les instances et le comité.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de nommer les membres du comité d'orientation stratégique comme proposés par le directoire.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents et représentés, nomme les membres du comité d'orientation stratégique comme proposés par le directoire et en annexe à la présente.

10. Culture et culture scientifique et technique

10.1. Labellisation sciences et société de l'UGA

Marie-Christine BORDEAUX, vice-présidente culture et culture scientifique et technique, indique que ce label a été obtenu fin 2021 par l'UGA.

Elle présente les critères d'obtention de ce label, à savoir un engagement stratégique porté par l'équipe de gouvernance du site, un partenariat fort et structurant avec les professionnels du territoire, une diversité d'actions possibles respectant les 4 axes d'un socle commun et enfin un dispositif de suivi et d'évaluation. Elle poursuit en détaillant les projets labélisés avec 3 actions structurantes :

- 2021-2022 : Création d'un Observatoire de la CST de l'UGA
- 2022 : Création d'une Chaire science-société adossée à la Fondation UGA
- 2023 : Lancement d'une Biennale des savoirs Grenoble / Valence

Marie-Christine BORDEAUX décline également les actions complémentaires qui vont être conduites (renforcer la coordination et la cohérence et de nos dispositifs éducatifs, créer deux nouveaux espaces pour la culture scientifique, valoriser davantage l'existant dans les différents services et composantes de l'UGA, renforcer les synergies, dynamiser les conférences grand public et renforcer la formation des personnels, doctorants et étudiants).

Coline RIFFARD demande si c'est l'UGA ou l'EPE qui a obtenu le label.

Marie-Christine BORDEAUX lui répond que c'est un label obtenu par l'EPE UGA. Elle ajoute qu'un dialogue est aussi en cours avec la fondation Grenoble INP.

Isabelle BORRAS interroge Marie-Christine BORDEAUX sur le lien entre l'UGA et la Casemate mentionné lors de la présentation. Elle répond que la Casemate était, à l'origine, une association loi 1901 soutenue par Grenoble Alpes Métropole. Elle explique qu'afin de pouvoir se développer la structure a changé de statut pour devenir un établissement public, avec plusieurs membres fondateurs, dont l'UGA. L'université participe ici en mettant à disposition de la Casemate des moyens humains (chercheurs). En outre, le nouvel établissement public sera installé dans un nouvel équipement sur la commune de Le-Pont-de-Claix, comprenant notamment un planétarium, une salle d'exposition permanente et une salle immersive. L'UGA pourra également accueillir des expositions temporaires, car le nouvel équipement ne dispose pas d'espace dédié à ce type de manifestation.

Elle conclut en précisant que parallèlement aux nouveaux projets conduits, le label va permettre de renforcer des projets déjà soutenus par l'UGA grâce à l'obtention de financements supplémentaires.

11. Questions diverses

Jean-Luc SCHWARTZ demande des précisions sur la façon dont les motions doivent être présentées au CA. Il revient sur la motion relative aux CPJ. Il explique que les administrateurs ont eu connaissance des enjeux des CPJ une semaine avant le CA et ajoute que le temps de discuter et de se concerter avec les syndicats a conduit à transmettre la motion la veille du CA. Il demande donc des précisions quant à la procédure à respecter pour présenter les motions afin qu'elles puissent être débattues et votées par les administrateurs.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'une proposition sera faite à ce sujet aux administrateurs.

Selma JANAMI souhaite revenir sur le bilan de la CVEC 2021. Elle demande des précisions sur les actions conduites en matière de lutte contre la précarité en faveur des étudiants valentinois.

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'une réponse lui sera adressée par courriel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h05.